

**PROCÈS VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 7 JUIN 2017

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 30 mai 2017 Date d'affichage : 12 juin 2017

L'an deux mille dix sept le sept juin

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HAMEAU - KINDERSTUTH

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLÉNOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE			X	
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET

Ordre du jour

1 - Développement social et solidarité

1.1 - BC-2017-1037 - Demande de financement pour le fonctionnement du comité local « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

1.2 - BC-2017-1038 - Prise en charge d'un hébergement d'urgence

1.3 - BC-2017-1039 - Modification du montant de l'aide sollicitée au F.S.E pour le chantier d'insertion

1.4 - Information sur le L.A.P.E de VICHÉREY

2- Développement Economique

2.1 - BC-2017-1040 - Convention avec l'A.D.S.N

3 - Tourisme

3.1 - BC-2017-1041 - Régie pour la Base de Loisirs

3.2 - BC-2017-1042 - Hébergement pour les maîtres-nageurs

3.3 - BC-2017-1043 - Journée d'ouverture de la Base de Loisirs le 24 juin 2017

3.4 - BC-2017-1051 - Convention d'occupation pour la journée d'ouverture de la base de loisirs

4 - Culture

4.1 - BC-2017-1044 Festival contes aux 4 vents

4.2 - BC-2017-1045 Proposition d'écriture d'une monographie sur la politique jeunesse par l'I.N.J.E.P

5 - Services aux communes

5.1 - Fourrière animale

5.2 - Loi A.I.P.R (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

5.3 - BC-2017-1046 - Maintenance des installations thermiques 2018-2022-prolongation de contrat

5.4 - BC-2017-1047 - contrat de la phase I avec EPURE pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

5.4 - BC-2017-1049 - Rénovation de la chaufferie de la maison de retraite « Les Grands Jardins »

6 - Moyens Généraux

6.1 - BC-2017-1050 - Dépenses irrécouvrables - Sarl CIGNE

6.2 - Point sur la mobilité

6.3 - Soutien au projet de la commune de FAVIÈRES

Bureau communautaire du 7 juin 2017

1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

1.1 – BC-2017-1037 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITE LOCAL « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »

Dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômage de Longue Durée³ pour laquelle la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain a été sélectionnée. Un comité local d'expérimentation a été mis en œuvre selon la loi du 29 février 2016 d'Expérimentation Territoriale visant à Résorber le Chômage de Longue Durée. Ce comité a pour vocation de garantir les valeurs du projet (réception des demandes d'emploi, exhaustivité des embauches, vérification du caractère complémentaire et non concurrentiel des emplois créés, etc.), de maintenir la mobilisation du territoire et d'y entretenir le consensus autour du projet. A cette fin, un cofinancement de 25 000€ est sollicité au titre du FNADT pour contribuer au coût de fonctionnement du comité local de l'expérimentation.

DEPENSES	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières		Aides publiques (c) :		
Travaux (doit correspondre aux devis/APD)		Union européenne	0,00 €	0,00%
Matériel		État - CPER VT	25 000,00 €	42,84%
Autres (d)		État - DETR	0,00 €	0,00%
Transport (frais)	1 500,00 €	État - Subvention parlementaire	0,00 €	0,00%
Administratif (frais)	3 500,00 €	Conseil Régional (à l'instruction)	5 000,00 €	8,57%
Fonctionnement (b)		Conseil Départemental (à l'instruction)	10 000,00 €	17,14%
Chef de projet (1 ETP - 6 mois)	21 000,00 €	Communes ou groupement de communes	0,00 €	0,00%
Coordinateur Mobilisation et parcours (1 ETP - 6 mois)	13 500,00 €	Établissements publics	0,00 €	0,00%
Secrétariat (0,15 ETP)	4 350,00 €	Aides publiques indirectes	0,00 €	0,00%
Prestation Mobilisation et logistique	12 500,00 €			
Soutien association Tailleurs de boulevau	2 000,00 €	Autres		0,00%
<i>Sous-total dépenses</i>	<i>58 350,00 €</i>	<i>Sous-total aides publiques :</i>	<i>40 000,00 €</i>	<i>68,55%</i>
A DEDUIRE (s'il y a lieu) Recettes générales par l'investissement		Autofinancement / Fonds propres		
		Emprunts (d)	0,00 €	0,00%
		Crédit-bail	0,00 €	0,00%
		Autofinancement Communauté de communes	18 350,00 €	31,45%
<i>Sous-total recettes</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Sous-total autofinancement :</i>	<i>18 350,00 €</i>	<i>31,45%</i>
TOTAUX	58 350,00 €	TOTAUX	58 350,00 €	

après avoir délibéré, les membres du bureau

SOLLICITENT une subvention FNADT auprès de l'Etat à hauteur de 25 000 € comme présenté suivant le tableau de financement.

AUTORISENT le président à signer les documents découlant de la présente.

1.2 - BC-2017-1038 - PRISE EN CHARGE D'UN HEBERGEMENT D'URGENCE

Une personne originaire de Crépey, connue de l'espace emploi et ayant travaillé sur le chantier d'insertion de la communauté de communes en 2014-2015, s'est présentée à l'accueil de la communauté de communes en exposant qu'il était sans logement depuis plusieurs jours et qu'un retour chez ses parents n'était pas possible (difficultés avec sa famille, état de santé). Elle a été immédiatement mise en relation et accompagnée au service d'accueil et d'orientation d'ARELIA à Toul, pour un hébergement d'urgence. Une solution n'était pas envisageable avant plusieurs jours et un second rendez-vous a été programmé le mardi suivant. Sans autre solution disponible avec les services sociaux, il a été proposé au président de la Communauté de Communes et à la présidente du CCAS de Crépey d'organiser un hébergement d'urgence à l'hôtel de la Haie des Vignes d'ALLAIN, afin que la personne puisse se présenter convenablement à ce second rendez-vous. Il a été proposé que le coût de cet hébergement 262,60€TTC soit partagé à part égale entre la Communauté de Communes et le CCAS de la Commune de Crépey.

Après avoir délibéré les membres du bureau

AUTORISENT la prise en charge la facture d'hébergement d'urgence de 262,60€TTC à titre exceptionnel par la Communauté de Communes

INSCRIVENT au budget 2017 de la Communauté de Communes la somme de 262,60 €TTC pour l'hébergement d'urgence

AUTORISENT le Président à signer la convention avec le CCAS de Crépey à hauteur de 131,30 € TTC correspondant à 50 % de la facture.

AUTORISENT le président à procéder au recouvrement du titre suivant les modalités fixées dans la convention.

1.3 - BC-2017-1039 - MODIFICATION DU MONTANT DE L'AIDE SOLLICITE AU F.S.E POUR LE CHANTIER D'INSERTION

Par délibération du bureau communautaire du 11 janvier 2017, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain sollicitait dans le cadre de l'appel à projet du PLIE Terres de Lorraine, le Fonds Social Européen à hauteur de 20 000 € pour son action « chantier d'insertion. »

Bureau communautaire du 7 juin 2017

Le comité de programmation du PLIE Terres de Lorraine ayant une enveloppe contrainte a arrêté des sommes inférieures à celles sollicitées par les candidats à l'appel à projet. Dès lors, la participation pour la communauté de communes ne pourra pas excéder 17 000€. Il est demandé de redéposer un dossier avec ce nouveau montant.

Budget initial

Prévisionnel 2017

Objet de la dépense	Prévisionnel	
Dépenses directes		
1 personnel	33 400€	13,9%
2 fonctionnement		
3 prestations externes		
4 liées aux participants	166 700€	69,4%
5 dépenses indirectes	40 020€	16,7%
6 dépenses en nature		
6.1 contributions en nature		
6.2 organisme tiers		
Dépenses totales	240 120€	100%
Financeurs		
1. Fonds social européen	20 000€	8,3%
2 Autres financeurs		
Aides de l'Etat CDDI (ASP)	157 250€	64,5%
3 financements externes privés		
4 ressources en nature		
5 Recettes extérieures de l'opération	24 000€	10,0%
6 Autofinancement	38 870€	16,2%
Recettes totales	240 120€	100%

Budget révisé : Prévisionnel 2017

Objet de la dépense	Prévisionnel	
Dépenses directes		
1 personnel	33 400€	13,9%
2 fonctionnement		
3 prestations externes		
4 liées aux participants	166 700€	69,4%
5 dépenses indirectes	40 020€	16,7%
6 dépenses en nature		
6.1 contributions en nature		
6.2 organisme tiers		
Dépenses totales	240 120€	100%
Financeurs		
1. Fonds social européen	17 000€	7%
2 Autres financeurs		
Aides de l'Etat CDDI (ASP)	157 250€	64,5%
3 financements externes privés		
4 ressources en nature		
5 Recettes extérieures de l'opération	24 000€	10,0%
6 Autofinancement	41 870€	17,5%
Recettes totales	240 120€	100%

Après avoir délibéré, les membres du bureau

SOLLICITENT une subvention FSE auprès du PLIE Terres de Lorraine à hauteur de 17 000 €

AUTORISENT le président à signer les documents

1.4 – INFORMATION SUR LE L.A.P.E DE VICHEREY

Lors du Bureau du 3 mai 2017, il était fait allusion à la faible fréquentation du Lieu d'accueil parents enfants de Vicherey.

Les démarches de communication menées par l'association Familles Rurales ont été les suivantes depuis septembre :

- affichage et flyers dans les endroits de passage de Vicherey
- porte à porte à Vicherey accompagnée de Mr France pour présenter aux familles. Résultat: 3 familles intéressées
- envoi d'une proposition de porte à porte aux communes suivantes: Aboncourt, Courcelles, Beuvezin, Grimonviller, Pulney, Tramont Lassus, Tramont ST André, Féocourt, Aroffe, Gémonville, Vandeléville, Battigny, Gélaucourt. Résultat: seul la mairie de Tramont St André a répondu positivement, mais les 2 familles concernées travaillent et ne sont pas disponibles pour participer !
- envoi aux familles dont les coordonnées étaient connues (Vicherey, Vandeléville, Beuvezin, Grimonviller, Gémonville, Féocourt, Aroffe), d'un courrier + questionnaire + présentation Lape + enveloppe timbrée à l'adresse du Relais Familles (pour éviter au maximum tout frein aux retours). Résultat: sur 24 courriers envoyés, 4 réponses (familles non disponibles car travaillent)

Au final, le LAPE a accueilli seulement 2 mamans (2 enfants) 2 fois depuis septembre 2016!

Bureau communautaire du 7 juin 2017

Dans ce contexte, après un essai sur Tramont-Lassus, puis Vandeléville et enfin Vicherey, sans amélioration de la fréquentation, la poursuite de la démarche en l'état est compromise.

Néanmoins, pour les élus et les techniciens au comité de pilotage des LAPE, le besoin de soutien à la parentalité sur ce secteur doit être maintenu. L'assistante sociale de secteur a orienté vers le LAPE 7 personnes (1 seule est venue).

En croisant les naissances domiciliées et des données de la CAF sur le taux d'activité féminin par communes, nous obtenons un nombre de 33 enfants de moins de 3 ans et un taux de femmes actives avec un enfant de - 3 ans assez élevé (74%), soit un potentiel de 8 enfants avec un parent disponible pour participer au LAPE.

La proposition serait d'arrêter le LAPE de Vicherey et d'engager avec le comité de pilotage une nouvelle réflexion dès septembre selon trois possibilités :

- Redéployer les moyens sur les LAPE existants (Colombey-les-Belles, Saulxures-les-Vannes, Blénod-les-Toul et Ochey)
- Proposer un nouveau lieu
- Proposer une autre formule d'intervention (Groupe d'éveil du Conseil départemental, par exemple) ou la mise en place d'actions ponctuelles

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 – BC-2017-1040 - CONVENTION AVEC L'A.D.S.N

Le Président présente aux membres du bureau la convention reconduite annuellement avec l'Association ADSN, le Pays Terres de Lorraine et les autres intercommunalités composant le Pays et portant essentiellement sur les modalités de mises en œuvre des missions confiées à l'ADSN (Agence de Développement du Sud Nancéen), à savoir :

- Accueil, accompagnement et suivi à la création et à la reprise d'entreprises
- Appui au développement des entreprises existantes
- Promotion économique, prospection ciblée d'entreprises et appui à la commercialisation d'espaces économiques
- Mission « énergie et croissance verte »

La contribution de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais s'établit pour l'année 2017 à 8 966€

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

ACCEPTENT les termes de la convention ADSN 2017 ainsi que le montant de la contribution de 8 966 €

AUTORISENT le Président à signer la convention 2017

3 - TOURISME

3.1 – BC-2017-1041 - REGIE POUR LA BASE DE LOISIRS

Pour la saison 2017, il est prévu d'acquérir un système de caisse enregistreuse « nomade » à l'entrée de la base de loisirs. Cet investissement permettra de faciliter les échanges de paiement, améliorer la sécurisation des échanges monétaires, répondre aux attentes des clients pour le paiement en carte bancaire.

Le coût de cette acquisition est de 1151€ TTC + les frais annexes (une clé 3G, pour 15€/mois et une batterie nomade entre 20 et 50€.)

Afin de prendre en compte ces nouveaux moyens de paiement, il est nécessaire de modifier l'acte constitutif de la régie par avenant et d'intégrer les nouveaux modes de paiement, notamment les cartes bancaires et de valider le nouveau système d'encaissement nomade.

Par ailleurs, afin de diversifier les activités de la base de loisirs, il est proposé de vendre des produits « publicitaires », il est demandé de fixer les tarifs pour les intégrer à la régie.

Casquette enfants : 5€

Ballon de plage : 3,50€

Tshirt adultes : 8€

Tshirt Enfants : 7€

Tote bag : 6€

Serviettes : 15€

Après avoir délibéré, les membres du bureau

AUTORISENT l'acquisition d'une caisse « enregistreuse nomade » pour le paiement des entrées de la base de loisirs

ACCEPTENT la modification de l'acte constitutif de la régie et d'intégrer les nouveaux modes de paiement par carte bancaire

AUTORISENT la vente de produits publicitaires et de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus pour la régie base de Loisirs

3.2 – BC-2017-1042 - HEBERGEMENT POUR LES MAITRES-NAGEURS

Afin de pouvoir accueillir des maîtres-nageurs qualifiés pour la surveillance de la Base de Loisirs, il est proposé d'offrir à proximité un hébergement pour 2 maîtres-nageurs.

La location est prévue du 01/06 au 31/08/2017 pour un loyer de 380€ /mois, studio aménagé pouvant héberger 2 maîtres-nageurs (caution de 300€) (maîtres-nageurs : Dorian SINAN et Jérémy LE LEVIER)

Propriétaire : Mme DECHENAUD

Adresse : 8 rue Pierre HARDIE à Toul

Après avoir délibéré, les membres du bureau

AUTORISENT le président à signer le contrat de location pour un logement sis 8 rue Pierre Hardie à Toul entre le 01/06/2017 et le 31/08/2017.

Bureau communautaire du 7 juin 2017

AUTORISENT le président à procéder au paiement du loyer à hauteur de 380€ /mois toutes charges comprises et de la caution à hauteur de 300 €.

3.3 – BC-2017-1043 - JOURNEE D'OUVERTURE DE LA BASE DE LOISIRS LE 24 JUIN 2017

Dans le cadre du festival de l'habitat et de l'énergie « Mon Pays à Energie Positive qui aura lieu le 24 juin à la base de loisirs de Favières, le Conseil Départemental met à disposition gracieusement un bus « **Mon appart'eco malin** » dont les caractéristiques sont fixées dans la convention.

Il est nécessaire notamment d'avoir un chauffeur habilité poids lourds, afin de récupérer le bus et de le ramener.. Dominique LUZI, encadrant du chantier d'insertion sera le chauffeur.

- Date de récupération : jeudi 22 juin 2017 dans l'après-midi par Dominique Luzi à Tomblaine et sera déposé au hangar du service technique à Colombey
- Trajet : le bus sera déposé à 9h à la base de loisirs de Favières à côté de la halle et sera récupéré à 18h00 pour être déposé de nouveau au hangar à Colombey.
- Date de retour : le bus sera ramené à Tomblaine le lundi dans la matinée en fonction de la disponibilité de l'agent.
- Coût estimatif du trajet : 30 euros (essence)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

AUTORISENT le Président à signer la convention avec le CD54 pour la mise à disposition gracieuse du bus à compter du 22 juin 2017

AUTORISENT le président à rembourser le CD 54 pour les frais d'essence.

AUTORISENT l'agent Dominique LUZI à conduire le bus aménagé entre le 22.06 et le 26.06.2017

3.4 – BC-2017-1051 - CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA JOURNEE D'OUVERTURE DE LA BASE DE LOISIRS

Dans le cadre du festival de l'habitat et de l'énergie « Mon Pays à Energie Positive qui aura lieu le 24 juin 2017 à la base de loisirs de FAVIERES, La Communauté de communes et le Pays Terres de Lorraine , TDLU , l'EIE et NOOBA, s'associent pour organiser le premier festival de l'habitat et de l'énergie « Mon Pays à Energie Positive, des animations sont prévues durant toute la journée.

Il s'agit de

- Faire connaître l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et les aides habitat de la CC
- Renseigner les habitants du territoire sur la mise en place du PLUi
- Sensibiliser les habitants et acteurs de l'habitat à la rénovation énergétique de qualité en lien avec la plateforme de rénovation énergétique RENOV'ENERGIE

Les partenaires impliqués sont donc mobilisés pour animer en interne des stands ou faire intervenir des prestataires pour l'animation de la journée.

Le tableau de répartition des interventions est annexé à la présente et détaille le rôle de chaque protagoniste.

Afin d'autoriser l'organisation de cette manifestation sur le domaine public, une convention détaillant les engagements de chacun est nécessaire.

Après avoir délibéré les membres du bureau

AUTORISENT le Président à mettre à disposition le site de la base de loisirs de Favières le 24.06.2017 pour permettre le déroulé des manifestations telles que présentées dans le document joint à titre gracieux

AUTORISENT le Président à signer la convention de mise à disposition du site de la base de loisirs de Favières.

4 - CULTURE

4.1 – BC-2017-1044 FESTIVAL CONTES AUX 4 VENTS

Le Vice-président à la culture, sur la base du budget global culture validé le 7 Décembre 2016, présente le montant de la participation financière (400 €) des 2 porteurs du projet « Festival Contes aux 4 vents », le Foyer Rural de Moutrot et la Commune de Vandelévillle.

Il demande l'autorisation, d'établir les titres de recette correspondant.

Après avoir délibéré, les membres du bureau

Acceptent le projet présenté

Autorisent le Président à signer les documents nécessaire.

4.2 – BC-2017-1045 PROPOSITION D'ECRITURE D'UNE MONOGRAPHIE SUR LA POLITIQUE JEUNESSE PAR L'I.N.J.E.P

Dans le cadre de ses travaux d'observation et d'étude, l'INJEP souhaite réaliser, à compter de la fin août 2017, une étude à caractère exploratoire portant sur les politiques de jeunesse mises en œuvre sur le Pays de Colombey et du Sud Toullois. Cette étude vise à :

- analyser comment l'intercommunalité s'est construite et ce qu'elle produit aujourd'hui en matière de politique jeunesse ;
- rendre compte et analyser le système d'acteurs de cette collectivité, dans le champ de la jeunesse plus particulièrement ;
- analyser la manière dont elle prend en considération la question des publics jeunes auxquels s'adressent les actions déployées sur le territoire.

Ces travaux se situent dans un cadre plus large d'observation entre politique jeunesse et Pays. Aussi, des contacts seront également pris sur les communautés de communes voisines, et en particulier la CCMM.

Ce travail sera réalisé sous la responsabilité d'un chargé d'étude associé à l'INJEP, et de la coordinatrice de l'observatoire de l'INJEP.

Il consiste en la réalisation d'une enquête à partir de plusieurs outils méthodologiques :

Bureau communautaire du 7 juin 2017

- des entretiens réalisés avec un panel de personnes ressources intervenant dans le champ de la jeunesse sur le territoire de la collectivité ;
- des analyses de documents produits par les différents services de la communauté de communes et d'études réalisées par des institutions ou prestataires extérieurs.
- des réunions collectives avec ces professionnels ;
- des focus groupes avec des jeunes du territoire ;
- des séances d'observation de manifestations organisées auprès, avec et/ou par des jeunes du territoire.

L'annexe méthodologique jointe à la présente convention présente les objectifs et la problématique de l'étude.

La démarche d'étude initiée par l'INJEP permettra à la communauté de communes de mieux appréhender les processus en cours dans le cadre de l'action publique qu'elle développe en matière de jeunesse et de bénéficier d'une analyse scientifique sur ses politiques publiques.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

VALIDENT le principe de cette étude

AUTORISENT l'INJEP à mener cette étude sur son territoire et plus concrètement, à solliciter les différents élus, techniciens et partenaires du territoire investis dans le champ de la jeunesse en vue de leur participation à des entretiens

ACCEPTENT de mettre à disposition un véhicule en fonction du planning d'utilisation et de prendre en charge l'hébergement des chargés d'études et de recherche de l'INJEP lors de leur venue sur le territoire pour la réalisation du travail de terrain

AUTORISENT le Président à signer une convention avec l'INJEP

5 – SERVICES AUX COMMUNES

5.1 – FOURRIERE ANIMALE

La somme totale annuelle de 10 153,23 € a été versé par 22 communes, il est proposé au bureau qu'une étude plus affinée soit réalisée, et de procéder à une consultation actualisée avec différentes lignes de prestations (24/24 ; 5j/7)

5.2 – LOI A.I.P.R (AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX)

Cette nouvelle réglementation fait suite à la réglementation de 2012 concernant les travaux à proximité des réseaux souterrains, aériens, et subaquatiques, avec pour objectif de limiter au maximum les détériorations de ces différents réseaux lors des travaux et les dommages aux personnes.

L'AIPR deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2018 à toute personne qui intervient en amont des projets de travaux ou lors de leur exécution à proximité des réseaux.

Ce sujet sera porté à connaissance au prochain conseil communautaire

5.3 – BC-2017-1046 - MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES 2018-2022-PROLONGATION DE CONTRAT

Considérant que nos contrats d'exploitation chauffage, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'exploitation chauffage, respectivement délivrés à VINCI FACILITIES et au bureau d'étude HUGUET, prennent fin le 30 juin 2017.

Et afin de proposer aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud toulinois d'adhérer pour le 01 janvier 2018, à un accord-cadre à bons de commande pour l'exploitation chauffage.

Le président propose une prolongation du contrat d'exploitation chauffage, et du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'exploitation chauffage, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,

APPROUVENT la prolongation du contrat d'exploitation chauffage, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

APPROUVENT la prolongation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'exploitation chauffage, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

ACCEPTENT d'engager les frais relatifs à la prolongation.

5.4 - BC-2017-1047 – CONTRAT DE LA PHASE I AVEC EPURE POUR LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

En préparation du renouvellement du marché d'exploitation chauffage pour le 1^{er} janvier 2018, et afin de proposer aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud toulinois d'adhérer, le plus tôt possible, à un accord-cadre à bons de commande pour l'exploitation chauffage ;

Le président propose de passer un marché avec le bureau d'étude EPURE, pour un montant de 15 000 € HT réparti sur 5 ans, à compter du 19 juin 2017, et décomposé en deux lots :

- Lot 01 : Etablissement du marché d'exploitation pour un lancement des prestations au 01 janvier 2018, pour un montant de 2 500 € HT.
- Lot 02 : A compter du 01 janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2022 , pour le suivi d'exploitation chauffage, pour un montant de 12 500 € HT, soit 2 500 € HT par an.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,

APPROUVENT la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'exploitation chauffage, du 19 juin 2017 au 31 décembre 2022.

ACCEPTENT d'engager les frais relatifs à ce marché.

Bureau communautaire du 7 juin 2017

5.4 – BC-2017-1049 - RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DE LA MAISON DE RETRAITE « LES GRANDS JARDINS »

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la chaufferie existante, les sous-stations, les réseaux primaires et secondaires de chauffage, ainsi que la réalisation de travaux de traitement d'air d'une future extension crèche.

Mode de passation :

Le présent marché est passé sous forme de procédure adaptée inférieur à 25 000,00 €, passé sans publicité ni mise en concurrence préalable

Résultat de la consultation :

Trois entreprises ont déposé un dossier

Choix et classement des offres :

Le choix et le classement des offres ont été effectués le 19 mai 2017 dans un rapport d'analyse selon les modalités définies dans le règlement de la lettre de commande

Décision

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté en bureau communautaire le 7 juin 2017

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

DÉCLARENT : Le marché fructueux

DÉCIDENT : de retenir l'entreprise la mieux-disante LOUVET pour un montant hors taxe de 5 900,00 €

AUTORISENT : le président à signer tous documents émanant de ce marché

6 – MOYENS GENERAUX

6.1 – BC-2017-1050 - DEPENSES IRRECOURVABLES – SARL CIGNE

Le tribunal de commerce de Nancy a prononcé en date du 09/09/2014 la liquidation judiciaire pour La SARL CIGNE, locataire au sein du Bâtiment Relais de 2012 à 2014 (cellule 5), le montant de la créance définitive est de 15 162.91€. Le liquidateur judiciaire nous informe que la dette est irrécouvrable définitivement et en totalité.

Conformément à la réglementation, la trésorerie a engagé les démarches pour recouvrer la recette, cependant, considérant la liquidation judiciaire et le certificat d'irrécouvrabilité, la trésorerie nous informe qu'il est nécessaire d'imputer cette créance en produits irrécouvrables pour un montant de 15 162.91€

Après avoir délibéré les membres du bureau,

AUTORISENT l'inscription du produit irrécouvrable au c/6541 pour un montant de 15 162.91 €

6.2 – POINT SUR LA MOBILITE

Une étude sur la mobilité a été lancée avec les communautés de communes de Hazelle en Haie et celle du Toulinois (qui ont aujourd'hui fusionnés)

Suite à cette étude, la communauté de communes Terres Tuloises souhaite aller plus loin (vraisemblablement vers une prise de compétence) et demande comment la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois se positionne afin de construire une réponse commune si c'est possible. Une réunion entre les VP des 2 collectivités est prévue le 14 juin, avant une présentation de l'étude devant les 2 conseils communautaires le 29 juin.

Les élus du bureau communautaire sont conscients des problèmes de mobilité sur le territoire, mais également du coût élevé et de la faible pertinence des lignes de bus traditionnelles (hors transport scolaire).

Ils souhaitent poursuivre la réflexion, en particulier sur les possibilités de mobilités alternatives, mais ne se sentent pas prêts à un transfert de compétence actuellement.

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

BC-2017-1037 - Demande de financement pour le fonctionnement du comité local « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

BC-2017-1038 - Prise en charge d'un hébergement d'urgence

BC-2017-1039 - Modification du montant de l'aide sollicité au F.S.E pour le chantier d'insertion

BC-2017-1040 - Convention avec l'A.D.S.N

BC-2017-1041 - Régie pour la Base de Loisirs

BC-2017-1042 - Hébergement pour les maîtres-nageurs

BC-2017-1043 - Journée d'ouverture de la Base de Loisirs le 24 juin 2017

BC-2017-1051 - Convention d'occupation pour la journée d'ouverture de la base de loisirs

BC-2017-1044 - Festival contes aux 4 vents

BC-2017-1045 - Proposition d'écriture d'une monographie sur la politique jeunesse par l'I.N.J.E.P

BC-2017-1046 - Maintenance des installations thermiques 2018-2022-prolongation de contrat

BC-2017-1047 – contrat de la phase I avec EPURE pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

BC-2017-1049 - Rénovation de la chaufferie de la maison de retraite « Les Grands Jardins »

BC-2017-1050 - Dépenses irrécouvrables – Sarl CIGNE

Levée de séance à 23h 00

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER



